



## DÉCISION

### LE MAIRE DE LA COMMUNE D'APT

REF: SP/CR

N° 001322

Extension de la  
boutique du  
Musée d'Apt

Publié le :

**Vu**, l'article L. 2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales.

**Vu**, la délibération n°2547 du 15 juillet 2020, portant délégation du Conseil municipal au Maire.

**Vu**, la décision du 4 juillet 2003 instituant une régie permanente de recette auprès des Services Culturels de la Ville d'Apt installée au Musée de l'Aventure Industrielle du Pays d'Apt à compter du 10 juillet 2003

**Vu**, la décision n° 000685 du 2 mai 2016, regroupant les deux régies du Musée de l'Aventure Industrielle et du Musée d'Histoire et d'Archéologie

**Considérant**, l'intérêt communal représenté par l'extension de la Boutique du Musée d'Apt permettant la vente des livres, CD, cartes postales sur l'histoire locale passée et présente.

## DÉCIDE

La mise en vente des produits suivants :

### Article 1

Ouvrage « LES DELPECH, un atelier de peintres aptésiens aux XVIIe et XVIIIe siècles ». Ce livre présente les auteurs d'une grande partie des tableaux de la basilique Sainte-Anne.

150 exemplaires sont mis à la vente. Ils seront vendus au prix de 20 € à la boutique du musée et de 14 € auprès de librairies professionnelles.

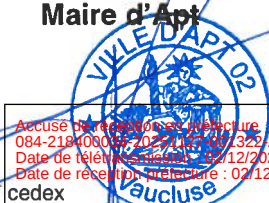
### Article 2

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de Vaucluse
- Le comptable public de la collectivité

Fait à Apt, le 27 novembre 2025

**Véronique ARNAUD-DELOY**  
Maire d'Apt



Accusé de réception en préfecture  
084-218400037-20251127-001322-AR  
Date de télétransmission : 02/12/2025  
Date de réception en préfecture : 02/12/2025